



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°48 - JANVIER 2023



LES TEMPS FORTS

5



Le point
sur les travaux et aménagements

- La fin des rejets
des eaux usées en rivière

6/7



Le point
sur les travaux et aménagements

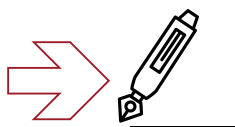
- Abattage de la peupleraie et
restauration de la zone humide

9



Regard
sur les projets

- projet rénovation
de la salle des fêtes



Chères Serquignaises, chers Serquignais,

C'est toujours avec grand plaisir qu'avec ce numéro de **"Vivre à Serquigny"** l'occasion m'est donnée de vous souhaiter une excellente année. Que cette année 2023 vous apporte une bonne santé bien sûr mais aussi tout le bonheur et la joie pour vous et vos proches.

Dans **"Vivre à Serquigny"** vous pourrez découvrir les temps forts de l'action que je mène au quotidien avec l'équipe municipale et l'ensemble des employés de notre commune.

Je souhaite en premier lieu saluer la mémoire de Thierry PIGNET disparu en cette fin d'année et qui a tant donné pour Serquigny. Il fut le premier adjoint de notre commune durant cinq mandats. Nous lui rendons hommage dans ce numéro.

Je souhaite également mettre en relief les actions et réalisations majeures de l'année 2022 et saluer la richesse de l'activité de nos associations. Les travaux de sécurisation des écoles sont maintenant achevés et ils complètent les importants investissements que nous mobilisons pour les enfants qui les fréquentent. La réalisation de la deuxième tranche d'extension de notre défense extérieure contre l'incendie. Les travaux, coordonnés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, tant attendus pour le raccordement à l'assainissement collectif de Courcelles et du Petit Nassandres, le projet de renaturation de la peupleraie, ils en sont les principaux exemples.

La situation de tension en matière d'approvisionnement énergétique que connaît tous les pays du monde a nécessairement des conséquences pour notre commune.

Si, avec l'équipe municipale, nous avons anticipé l'augmentation des coûts dès le début de l'année en ajustant de manière significative les lignes budgétaires liées au gaz et à l'électricité, l'incertitude forte qui demeure et qui perdure nous invite à la plus grande vigilance et comme pour chacun d'entre nous, doit nous inciter à prendre des mesures fortes pour limiter nos consommations.

C'est dans ce contexte fortement dégradé qu'avec les services municipaux, nous établissons le budget 2023. Nous avons cependant la volonté de préserver le service public, c'est notre priorité, notre bien commun.

En 2023, nous souhaitons poursuivre notre action avec des projets d'envergure, tout en préservant la prudence budgétaire qui s'impose. Je pense à notre projet de rénovation de la salle de fêtes, à l'aménagement de la maison des associations, (ancienne école Maubuisson), à notre démarche de préservation de la nature et de la biodiversité.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, élus et employés communaux, je suis mobilisé au quotidien, avec énergie pour être à votre écoute, pour faire de notre ville, une ville agréable, durable, responsable et toujours solidaire.

A toutes et à tous, je vous renouvelle, ainsi qu'à vos proches, à vos familles et à vos amis une très belle et très heureuse année 2023. Une année 2023 riche de solidarité, de confiance et de bienveillance pour éloigner la violence du monde, protéger notre planète, bâtir la ville, accompagner nos aînés et nos enfants, pour vivre tous ensemble, tous heureux !

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

☎ : 02 32 44 10 15

✉ : mairie@serquigny.fr

🌐 : www.serquigny.fr

📘 : [Ville de Serquigny](#)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

Ce 48^{ème} numéro
de **"Vivre à Serquigny"**,
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

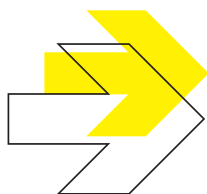
Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.
Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa - 76120
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 38 80 55

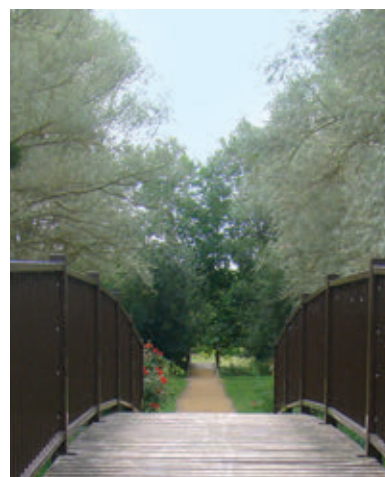
Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny
Vice-Président à

l'Intercom Bernay Terres de Normandie



SOMMAIRE

	Le point sur les travaux et aménagements 5
●	La fin des rejets des eaux usées en rivière
	Le point sur les travaux et aménagements 6 ➔ 7
●	Abattage de la peupleraie et restauration de la zone humide
	Le point sur les travaux et aménagements 8
●	Réhabilitation des 32 logements Bâtiments " Abeilles et Bourdons "
	Regard sur les projets 9
●	Projet rénovation de la salle des fêtes
	Le carnet de l'école 10 ➔ 11
●	La rentrée de septembre / ● Une cantine scolaire éco-responsable
	Le conseil des petits 12
	Dossier environnement et développement durable 13
●	Plantation d'une haie au verger conservatoire
	Le coin médiathèque 14 ➔ 15
	Action culturelle 16 ➔ 17
●	Monuments aux morts / ● 30 ^{ème} Salon des Arts normands d'Aujourd'hui
	La revue des associations 18
	Les défis des sportifs 19
	L'essentiel des conseils municipaux 20 ➔ 21
●	Séances du 6 juillet 2022 au 28 novembre 2022
	Les tarifs communaux 22
	Les renseignements utiles 23
	Focus commerçants et artisans 24
●	Modification des horaires de l'éclairage public



Couverture : Visite du chantier des travaux d'assainissement à Courcelles.
De gauche à droite, M. André VAN DEN DRIESSCHE Maire de Fontaine l'Abbé,
M. Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny, M. Julien MONIQUE de IC Eau Environnement,
Mme Anne LAUNAY de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.



THIERRY PIGNET notre collègue, notre ami

Dans ce journal, nous voulions avoir une pensée pour Thierry PIGNET notre collègue et ami qui nous a quittés le 26 novembre dernier. Nous connaissions tous Thierry et savons que la commune lui doit beaucoup. Thierry était né à Lisieux, sa famille est arrivée dans notre région pour tenir un bar épicerie. Son père était facteur.

Il entra à la Générale Sucrière à 16 ans, à l'usine Bouchon où il fit toute sa carrière pour terminer agent de maîtrise au service informatique.

Bien évidemment, il rencontra son épouse Annick dans cette entreprise, ils se marièrent en 1975 pour fonder la belle famille que l'on connaît.

Il vint s'installer à Serquigny le 14 juillet 1980.

Il a débuté sa carrière d'élus aux côtés de Lionel PREVOST en 1983 comme conseiller municipal et fut son premier adjoint, de 1989 à 2020. Une longue aventure de 37 années à la direction des affaires communales.

Pendant tout ce temps, il a participé à toutes les réalisations de la commune, à toutes les décisions importantes, il avait le sens de l'essentiel en respectant l'avis des autres. Il a été la cheville ouvrière de cette commune pendant toutes ces années. Thierry tenait à ses engagements, il aimait surtout les gens, il s'engagea dans les associations, il avait été trésorier de l'association des œuvres laïques qui gère le centre de loisirs, la garderie périscolaire, les classes de découvertes.

Hélas, la maladie vint le frapper en 1994. Malgré son handicap, il restera toujours aussi dévoué.

Nous avons observé avec ses amis son grand courage tout au long de ces années. Lionel PREVOST continua à lui confier des responsabilités qu'il assumait pleinement.

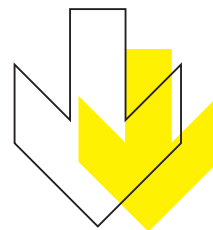
Il a toujours été fidèle à ses idées, ses valeurs et son engagement était sans faille et son dévouement comme adjoint aux affaires scolaires sans limites. Il participa aussi à la création de l'antenne du Secours Populaire de Serquigny qu'il animait très régulièrement.

Modeste et discret, ce qui le préoccupait le plus était le bien des autres et surtout des plus démunis. Il était toujours disponible pour les aider.

Nous pensons bien sûr à sa famille nombreuse, pour qui Thierry était un repère, un modèle, un phare mais aussi à ses fidèles camarades de lutte.

Il est parti rejoindre son amie Martine VATINEL avec qui il ne manquera pas de refaire le monde. Lui qui aimait tant le foot il est parti en pleine coupe du monde.

Notre tristesse est immense mais Thierry était un battant et un optimiste, il ne se plaignait jamais. Nous sommes convaincus qu'il n'aurait pas souhaité que l'on soit triste de son départ. Alors pleurons, nous en avons le droit, mais avançons et soyons au service des autres, c'est ce que Thierry aurait voulu...

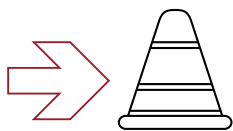


N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique " Vie Municipale / Bulletins d'informations ".

www.serquigny.fr

Vous y trouverez également les manifestations à venir et les actualités de notre commune, le menu de la cantine scolaire actualisé chaque semaine et bien d'autres informations.

LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



LA FIN DES REJETS DES EAUX USÉES EN RIVIÈRE

C'EST UN GRAND PAS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT QUI VIENT D'ÊTRE RÉALISÉ AVEC LES IMPORTANTS TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AU PETIT NASSANDRES ET À COURCELLES DE JUILLET À DÉCEMBRE 2022.

Ces travaux de connexion avec les stations d'épuration de Nassandres et de Serquigny permettront de supprimer les rejets des eaux usées dans la Charentonne et la Risle afin d'avoir une eau de meilleure qualité pour la faune et la flore.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, compétente en matière d'assainissement, a piloté l'ensemble de ces travaux prioritaires.

Dans un premier temps, des réunions préparatoires animées par Anne Launay responsable de l'assainissement collectif à l'Intercom ont permis d'informer les habitants et d'expliquer les enjeux, malgré le bon fonctionnement des installations existantes.

Les travaux ont consisté à la pose de collecteurs principaux, de postes de relevage et de boîtes de branchement en limite de propriété.

Messieurs les Maires de Serquigny et de Fontaine l'Abbé, Frédéric DELAMARE et André VAN DEN DRIESCHÉ, les élus et les services techniques de la ville ont suivi avec beaucoup d'attention ces travaux en étant présents tous les mercredis après midi aux réunions de suivi de ces chantiers.

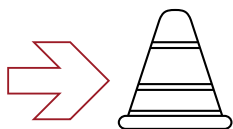


Les abonnés au réseau pourront bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau afin que ces travaux de raccordement se fassent au moindre coût pour eux. Le montant total de l'opération financée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'élève à 920 099 € HT.

L'opération a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 571 035 € HT et par le Département de l'Eure à hauteur de 183 166 € HT.



LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



ABATTAGE DE LA PEUPLERAIE ET RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE



La peupleraie étant arrivée à maturité, il était nécessaire d'envisager son abattage avant que son bois ne s'altère et que des branches ne se cassent et tombent. C'est tout particulièrement le cas des peupliers, qui présentent, contrairement aux autres essences, un enracinement superficiel. Cette caractéristique les fragilise, et les expose notamment aux intempéries.

Situés à proximité d'une route départementale très fréquentée et dans une future zone de promenade, ces peupliers pouvaient s'avérer dangereux.

La commune a alors pris la décision de couper l'ensemble des arbres de la peupleraie et de mener une démarche de restauration d'une zone humide en concertation avec la Fédération Départementale de Pêche, les paysagistes du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de l'Eure et le service paysage et biodiversité de l'intercommunalité, service qui gère notamment la mise en œuvre du programme des travaux du PPMAH (Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien des Milieux Aquatiques et Humides) de la Charentonne ainsi que le site Natura 2000 de la Risle et de la Charentonne.

TRAME VERTE DU NORD AU SUD DE LA COMMUNE

Les travaux d'abattage des peupliers et de restauration de la zone humide s'inscrivent dans un plan de gestion forestier, appliqué de façon raisonnée sur les 40 hectares de forêt communale. Le site de la peupleraie fait notamment partie intégrante de notre plan global de végétalisation, qui prévoit la réalisation d'une trame verte du nord au sud de la commune, du verger conservatoire à la peupleraie.

Fin octobre, début novembre 35 ans après leur plantation, les peupliers ont été abattus. Les troncs ont été valorisés ainsi que les branches broyées en copeaux et dirigées en chaufferie.

Une fois l'abattage des peupliers réalisé, l'espace nettoyé, la peupleraie sera laissée en l'état pendant un an, pour permettre à la nature de reprendre ses droits et en observer les effets. Le site ne sera pas abandonné et au contraire, la commune mènera une action en faveur des milieux naturels.

Le site étant une zone humide jouera son rôle de régulateur de crue (zone d'expansion des crues en période humide, zone de restitution d'eau à la Charentonne en période sèche), et de mise en valeur d'une végétation humide spontanée favorable à la biodiversité locale.



UN NOUVEL ESPACE NATUREL POUR LA POPULATION



Broyage des branches

La réalisation, à terme, de la passerelle et d'une voie piétons-cycles participera également à l'appropriation du nouvel espace naturel par la population.

Avec les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental, qui complètent la taxe GEMAPI, d'un montant de 20 000 € TTC, l'opération est financièrement neutre. Les subventions accordées dans le cadre du Plan de Relance permettront enfin de déplacer de quelques mètres en bordure du cours d'eau, le magnifique lavoir après restauration.

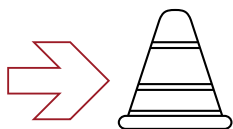


Ci-dessous,

M. le Maire Frédéric DELAMARE, accompagné de MM Thomas ORDONNEAU, technicien rivière pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Eric LEFEBVRE Adjoint au Maire et André POUPARD responsable des Services Techniques de la ville, lors d'une visite du chantier.



LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



RÉHABILITATION DES 32 LOGEMENTS BÂTIMENTS " ABEILLES ET BOURDONS "



LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ISOLATION THERMIQUE DES 32 LOGEMENTS DES BÂTIMENTS " ABEILLES " ET " BOURDONS " SE POURSUIVENT.

Mise aux normes électriques



Une grande partie des travaux a déjà été réalisée comme la fermeture des espaces ouverts au rez-de-chaussée et la création de locaux communs, la réhabilitation des toitures, le changement des volets, et des garde-corps. D'autres sont en cours comme les travaux d'amélioration des salles de bains, WC et cuisine, la pose d'une chaudière individuelle au gaz, la mise aux normes électriques, le remplacement des portes palières, la réfection des sols, les peintures des murs et plafonds et la mise en place d'un système de ventilation. Pour l'immeuble " Bourdons " l'isolation thermique extérieure sur les façades et pignons et la création de 2 logements PMR de type 2 et type 1 au rez-de-chaussée en lieu et place de l'ancien bureau du bailleur et de la chaufferie, sont en cours de réalisation. Le chantier ayant pris un peu de retard, les travaux devraient se terminer fin mai 2023 et les locataires pourront à ce moment profiter d'un meilleur confort de leur logement. Ces travaux permettront également d'améliorer la sécurité des logements et d'optimiser la maîtrise de l'énergie.

Chaudière individuelle au gaz



Meuble évier cuisine

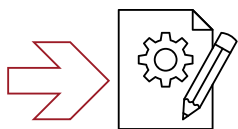


Salle de bain avec douche



Salle de bain avec baignoire

REGARDS SUR LES PROJETS



PROJET RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES



Photos montrant les besoins de rénovation de notre salle des fêtes

Le projet de la réhabilitation de notre salle des fêtes avance, M. le Maire, Frédéric DELAMARE, Antoine BAUDOUIN conseiller municipal délégué en charge du projet et les élus sont accompagnés par le CAUE 27 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure) qui les aide pour élaborer le cahier des charges. Plusieurs réunions ont déjà été organisées notamment pour faire un état des lieux.

UNE SALLE DES FÊTES TRÈS UTILISÉE !

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre salle des fêtes est utilisée 51 semaines sur 52 dans l'année. Il y a les réservations par des particuliers et les associations pour des lotos, des concerts, des repas, des salons, et également toutes les occupations habituelles par les associations sportives ou culturelles.

Sa surface de 411 m², avec une capacité de 200 personnes correspond complètement au besoin de notre commune. Un atelier de travail avec des utilisateurs (associations, particuliers,...) pour lister les points positifs et les points à améliorer, a permis

d'exprimer les besoins pour les années à venir (lumière naturelle insuffisante, vestiaires inexistantes et absence d'espace extérieur en lien avec la salle).

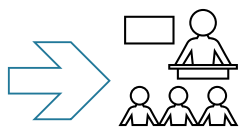
La future salle des fêtes devra être ouverte sur un jardin clôturé pour les enfants qui devrait être créé sur la partie arrière.

UNE SALLE DES FÊTES MOINS ÉNERGIVORE !

Elle devra être à basse consommation d'énergie avec probablement l'installation de panneaux photovoltaïques. Afin de profiter d'un retour d'expérience, une visite des salles des fêtes de Beaumont Le Roger et de Launay (nouvellement rénovées) a eu lieu. L'enveloppe financière du projet sera liée au pourcentage de subventions que nous obtiendrons. Le cahier des charges est déjà bien avancé et la municipalité est impatiente maintenant de pouvoir consulter les architectes.

Une rencontre avec les services de l'état a été organisée, afin de soulever en amont du projet d'éventuels points bloquants.

LE CARNET DE L'ÉCOLE



RENTÉE DE SEPTEMBRE



LES EFFECTIFS

Niveau	Effectif
petits	23
moyens	16
grands	11
moyens	14
grands	12
CP	23
CE1	16
CE2	7
CE2	23
CM1	21
CM2	25
ITEP	4

Les élèves de Serquigny ont repris le chemin de l'école le jeudi 1^{er} septembre 2022. Les parents sont venus nombreux accompagner leurs enfants. La séparation avec Maman et Papa était parfois difficile pour les petits de l'école maternelle. À l'école élémentaire, les élèves ont retrouvé leurs camarades et leurs enseignantes. L'effectif total des écoles est en légère baisse cette année (195 élèves contre 199 en 2021). La baisse est sensible à l'école maternelle (76 élèves contre 85 en 2021) qui est liée à la baisse démographique de ces dernières années. Les effectifs de l'école élémentaire sont stables (115 élèves contre 114 l'an dernier). La maternelle comporte trois classes. L'élémentaire est réparti en 5 classes.

LES TRAVAUX



Côté travaux, les périodes des vacances d'été et de la Toussaint ont été mises à profit pour continuer et terminer les travaux de clôture commencés l'an passé. Le changement de la chaudière de la garderie des petits a également été réalisé et les services techniques de la ville ont mis en place des panneaux absorbants phoniques sur les murs du réfectoire de la cantine afin de diminuer le bruit au moment des repas.

CONCERT DE NOËL

des élèves de l'Orchestre à l'école de Serquigny à la salle des fêtes de Bernay



A noter

Comme chaque année, tous les élèves de l'école élémentaire iront à la piscine de Bernay pour apprendre la natation. Ils bénéficient également d'intervenants de l'Intercom en sport et en informatique. La démarche "Un orchestre à l'école" (guitare et flûte traversière) soutenue par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le conservatoire de musique de Bernay et qui a débuté l'an dernier à l'école élémentaire, se poursuit cette année.



UNE CANTINE SCOLAIRE ÉCO-RESPONSABLE

NOTRE CANTINE SCOLAIRE EST ENGAGÉE ET ACCOMPAGNÉE PAR LES SERVICES DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE ET LE RÉSEAU DES CIVAM NORMANDS (CENTRE D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL) DANS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE. CETTE DÉMARCHE A PERMIS À NOTRE ÉTABLISSEMENT DE PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE, LOCALE ET BIO.

Notre personnel de cantine a profité des échanges et des partages d'expérience avec d'autres sites et de la rencontre avec les producteurs locaux pour valoriser l'alimentation durable. Nous avons également profité d'un accompagnement de l'Intercom pour prendre connaissance avec la loi Egalim, afin de nous préparer par rapport aux obligations de cette loi. Notamment l'obligation d'enregistrer sur une plate forme numérique gouvernementale toutes les données d'achats de notre établissement (produits bio, local, etc.).

Tri des déchets

Dans le cadre d'une consommation responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la municipalité a mis en place une action d'amélioration de gestion des déchets avec l'apport d'une table de tri et de pesée financée à 95 % par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le plan de relance de l'Etat, et le SDOMODE. Cet outil permettra de piloter la démarche de réduction de gaspillage et de collecter les biodéchets et recyclables pour les valoriser à travers le compostage ou les autres filières de valorisation.

TRI DES DÉCHETS



Table de tri et de pesée et compostage des déchets

La loi Egalim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Aujourd'hui la cantine scolaire de Serquigny a un taux d'approvisionnement de 42 % de produits durables et de qualité et continue à progresser dans l'achat de produits bio.

LE CONSEIL DES PETITS



LES ÉCOLIERS À L'HEURE DU VOTE

Chaque année après la rentrée scolaire, des élections sont organisées au sein de l'école pour élire les représentants de chaque classe qui siégeront au Conseil Municipal des enfants. Le Conseil Municipal des enfants a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général et de les faire s'exprimer dans le respect des autres. Préparées en amont dans chaque classe avec leur enseignante, ces élections se sont déroulées le lundi 14 novembre 2022. Carte d'électeur en main, tous les élèves de chaque classe se sont rendus successivement dans une classe aménagée en bureau de vote. Après avoir fait leur choix dans l'isoloir, ils ont déposé leur bulletin de vote dans l'urne et signé la feuille d'émargement. M. le Maire et son adjoint des affaires scolaires, Mme la Directrice de l'école et la responsable des activités périscolaires, étaient présents pour tenir ce bureau de vote. A l'issue du scrutin, un binôme mixte dans chaque classe est devenu délégué de leur classe.



LA 1^{ère} RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE L'ANNÉE 2022/2023



Le 12 décembre 2022, se tenait à la mairie, la 1^{ère} réunion du Conseil Municipal des enfants de l'année. Les délégués de chaque classe ont été accueillis par M. le Maire Frédéric DELAMARE, en présence d'Eric LEFEBVRE Adjoint, de Josiane VARAISE Adjointe, de Noémie COUSIN, Conseillère Municipale Déléguée, de Sylvie DESPRES Directrice de l'école élémentaire et de Marion VICAIRE Coordinatrice jeunesse, et d'André POUPARD Responsable des services techniques.

Après lecture par M. le Maire du procès verbal de l'élection des délégués, les élus des classes ont reçu un petit guide "le livret du petit citoyen" afin de comprendre la République Française et son fonctionnement. Plusieurs délégués ont remercié la municipalité pour ses actions en direction de l'école (Nouvelle clôture, les équipements informatiques, l'accès à la piscine de Bernay, spectacle de Noël) ensuite ils ont soumis leurs souhaits d'amélioration pour l'école et ses services.

Sont élus en classe de :

CP Madame DEVREKER

➡ JACQUEMART Naëlys et ALRIC Gabriel (Titulaires)
MOREAU Alice et LECHAP Ferdinand (Suppléants)

CE1/CE2 Madame LANGLET

➡ HIBON Naëlle et MORIN Lohan (Titulaires)
AUBRIL Maëlys et CAUREL Tom (Suppléants)

CE2 Madame HARD

➡ VALLOIS Manon et DAVID Keryann (Titulaires)
MOREAU Lula et LE BASTARD Nolhann (Suppléants)

CM1 Madame COUTURE

➡ COCHARD-VIGARELLO Jeanne et OURSEL Colin (Titulaires)
GAYEZ Maëlya et DELAHAYE Lény (Suppléants)

CM2 Madame DESPRES

➡ COUSIN Margot et WY SOCKI Clément (Titulaires)
HANGUEHARD Tess et BRUNET Antoine (Suppléants)

ULIS Madame VAUTIER

➡ PERIER Kassy et LEVITRE Bryan (Titulaires)
QUESTEL Angelle et PICARD Nathan (Suppléants)

UE Madame GUEDON

➡ DGHO GHI Enzo (Titulaire)
CARON Jessy (Suppléant)

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN DES HAIES EST UN ENJEU MAJEUR POUR LA BIODIVERSITÉ. LES HAIES SONT CONNUES POUR ÉVITER LES RUISSELLEMENTS, JOUER PLEINEMENT LEUR RÔLE DE COUPE-VENT ET DE RÔLE NOURRICIER, AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ.

Olivier Diot de l'association Plasnes et Terres y prend une part active. L'association Plasnes et Terres en partenariat avec la ville de Serquigny et l'association " La Haie Donneurs " vient de réaliser la plantation d'une haie bocagère. Cette plantation de plusieurs variétés d'arbustes a été réalisée en décembre dans le verger conservatoire, le long de la côte Saint Georges, en présence des élèves de la classe CE2 de l'école élémentaire de Serquigny. A noter que les plants ont été offerts par la Fédération des chasseurs afin de préserver la faune sauvage.

L'ASSOCIATION PLASNES ET TERRES A POUR OBJET :

L'étude, la collecte et la conservation des plantes locales ou exotiques. Elle a également une fonction éducative avec la présentation de collections de plantes, des projets, des cours et l'accueil du public à l'occasion de visites organisées du jardin créé par l'association sur la commune de Planes. Elle a vocation à défendre la biodiversité. Elle œuvre à effectuer toute action et prestation liée à la gestion Eco-responsable de sites publics ou privés.



PLANTATION D'UNE HAIE AU VERGER CONSERVATOIRE



UNE HAIE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les haies sont de véritables réservoirs de biodiversité. Elles servent de refuge à toute une faune. En haut, on peut retrouver des chouettes, un peu plus bas des petits oiseaux et de nombreux insectes comme les coccinelles. Au sol, des hérissons peuvent venir s'abriter. Enfin, la décomposition des feuilles et du bois fournit un humus riche dans lequel proliféreront, bactéries, vers de terre et micro-organismes indispensables... Une véritable chaîne alimentaire. Planter une haie qu'elle soit mono spécifique, variée, haute ou basse est un facteur de diversité. Cependant, cette biodiversité dépend aussi du nombre et de la nature des espèces utilisées.

QUEL INTÉRÊT À AVOIR UNE TELLE FAUNE DANS SA HAIE ?

Nombre d'animaux ou insectes présents dans les haies sont une aide précieuse : le hérisson contre les limaces, les coccinelles contre les pucerons. On parle d'insectes auxiliaires (un des piliers de la lutte biologique). Pourquoi utiliser des produits chimiques si le travail peut être fait naturellement ?



RÉTROSPECTIVE DES ANIMATIONS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2022

ATELIER SCRAP'BOOKING AVEC LES ENFANTS DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE

Les enfants ont fabriqué des pots à crayons, boîtes à bons points et marque pages, avec l'aide et les précieux conseils de Marie DENIS animatrice en Scrap'booking. Merci aux mamans qui ont aidé durant l'après-midi.



RÉCITAL CHANT-PIANO DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE

Ninon LECERF et Hélène LELOUP, ont interprété les plus grandes œuvres vocales et pianistiques de Schubert, Schumann, Mendelssohn, List, Debussy, Fauré, une soixantaine de personnes sont venues pour écouter et applaudir cette belle soirée.



CONFÉRENCE CONCERT DE BATTERIE DU SAMEDI 01 OCTOBRE

Stéphane MOUREU, grand amoureux de la batterie est venu accompagné d'un bassiste et d'un saxophoniste, présenter au public de la Médiathèque, *l'histoire de la batterie aux Etats-Unis*. Il a présenté au public l'évolution de cet instrument au cours de ces cent dernières années. Il a partagé avec le public présent sa passion pour cet instrument. La conférence s'est terminée par un agréable concert.

ATELIER MANGAS**DU MERCREDI 26 OCTOBRE**

Le matin et l'après-midi du mercredi 26 octobre sont venus plus d'une dizaine d'enfants et d'adultes pour apprendre les techniques de dessin de mangas. Cet atelier était animé par Jordan ELISA, passionné de Mangas et enseignant au quartier du Japon à Paris.

**HALLOWEEN À LA MÉDIATHÈQUE****LE 31 OCTOBRE**

Un grand goûter était organisé à la médiathèque en ce jour d'Halloween. Une vingtaine d'enfants ont franchi les portes déguisés de leurs plus effrayants costumes. Ils ont pu jouer à différents jeux de société, et à un quizz musical pour les plus grands. Cet après-midi s'est terminé par un monstrueux goûter !

**COMITÉ DE LECTURE**

Le comité de lecture qui a vu le jour pour la première fois en juin 2022, a continué de se réunir 1 fois par mois, en accueillant de nouvelles lectrices et lecteurs, qui partagent chaque mois leur coup de cœur. C'est un très bon moment enrichissant et convivial que nous partageons.

Depuis la rentrée, un atelier contes a été créé. Huit enfants dont un collégien travaillent sur la création d'un conte. Ils sont à la fois auteurs et dessinateurs. Une exposition de leurs dessins et l'histoire sera présentée aux parents du 20 au 25 mars 2023.





MONUMENTS AUX MORTS

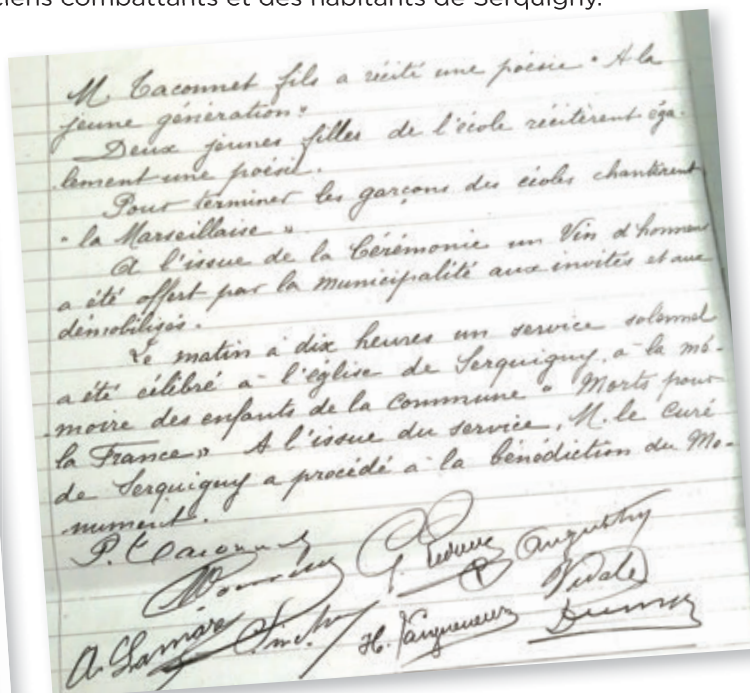
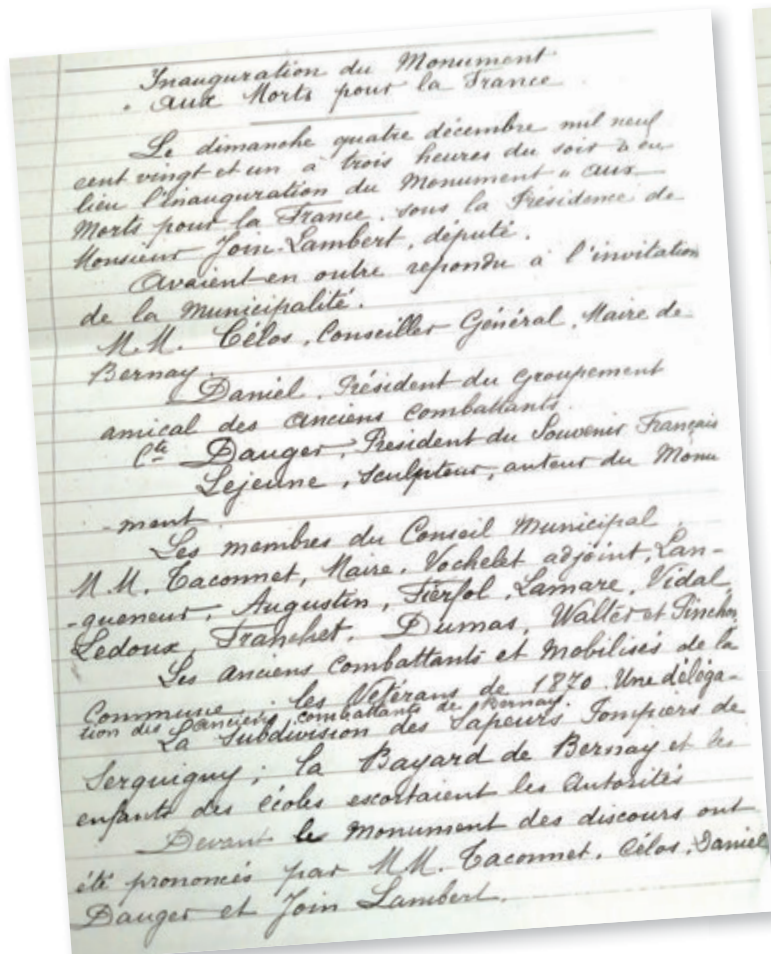


LORS DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA) AU MOIS DE MAI 2022, UN DOSSIER DE DEMANDE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES CONCERNANT LE MONUMENT AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE DE 1914-1918 DE NOTRE COMMUNE, A ÉTÉ EXAMINÉ.

En juillet 2022, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie informait la commune de Serquigny que les membres de la CRPA avaient émis un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques de ce monument. Présentant au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité de son programme artistique liant référence antique et allégorie du sacrifice des poilus, de son intégrité et de la renommée de son auteur : Louis-Aimé Lejeune.

Inauguration du monument

Au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale, pour rendre hommage aux Serquignais morts pour la patrie, le Conseil Municipal de Serquigny décida de faire élever une stèle commémorative. Ce monument, semblable à un temple soutenu par quatre colonnes surmontées de chapiteaux ornés de feuilles sculptées au centre duquel se trouve un autel représentant un casque de " Poilu ", fût réalisé par M. Lejeune, sculpteur. Ce monument fut solennellement inauguré le 4 décembre 1921 au cours d'une cérémonie présidée par Monsieur Join-Lambert, Député, en présence des enfants des écoles, des anciens combattants et des habitants de Serquigny.



Louis-Aimé Lejeune

est un sculpteur français né le 22 janvier 1884 à Livet-sur-Authou (Eure). Il est le fils d'un ébéniste et décorateur. Il étudie le dessin à l'école Bernard Palissy de Paris et à l'École nationale supérieure des beaux arts. Lauréat du prix de Rome en 1911, il devient pensionnaire de la Villa Médicis à Rome de 1911 à 1914. Il est très apprécié au début du 20^{ème} siècle. Les musées européens et américains collectionnent ses œuvres. Il a été membre de l'Académie des Beaux Arts. Il est mort à Paris le 7 avril 1969.

➔ Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 4 décembre 1921
Inauguration du Monument aux Morts pour la France

30^{ème} SALON DES ARTS NORMANDS D'AUJOURD'HUI

Le palmarès de ce salon est le suivant :

Catégorie peintres

➡ Prix du public adultes
Hervé NIEL avec une copie du " Radeau de la Méduse "

Catégorie photographes

➡ Prix du public adultes
Alain FREY avec
" Chat norvégien "

Catégorie sculpteurs

➡ Prix du public adultes
Chantal AUBRUCHET avec
" Tête de Mouflon "

Les enfants ont aussi voté :

Catégorie peintres

➡ Prix du public enfants
" Château en Espagne " de
Jean-Marie GENEVIEVE

Catégorie photographes

➡ Prix du public enfants
" Douceur " d'Arnaud
AMOUR

Catégorie sculpteurs

➡ Prix du public enfants
" Tête de Mouflon " de
Chantal AUBRUCHET

Le lauréat du vote du jury

➡ M. Jean-Claude
BEAUMESNIL pour
l'ensemble des œuvres
exposées.

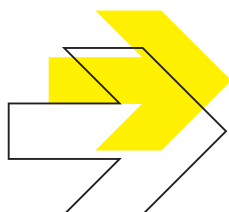


LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2022, LA SALLE DES FÊTES A ACCUEILLI LE 30^{ème} SALON DES ARTS NORMANDS DE SERQUIGNY.

22 peintres, 1 enlumineuse, 5 photographes et 2 sculptrices ont exposé cette année, de beaux talents dans toutes les catégories artistiques. Les enfants des écoles de Serquigny se sont également surpassés cette année. Que de belles choses ! Bravo ! Durant tout ce week-end de novembre, un public nombreux est venu admirer leurs œuvres.



➡ M. le Maire Frédéric DELAMARE,
Mme VARAISE Adjointe à la culture et tous les lauréats du salon 2022



" UNE AUTRE FAÇON DE VOIR LE FOOTBALL À SERQUIGNY "

Avec Pierre-Louis BASSE et l'association "A l'air libre"

La municipalité de Serquigny vous a proposé de découvrir un football de légende. À l'occasion de la coupe du monde, trente panneaux avec photos de footballeurs et textes d'écrivains ont décoré notre ville, du 25 novembre au 15 janvier 2023.

Cette exposition qui allie un sport populaire comme le football et la littérature a été créée par Pierre-Louis BASSE et mise en place lors de l'Euro 2016, quand il était conseiller du Président de la République François Hollande. Elle avait été installée sur les murs de l'Hôtel de Ville à Paris puis dans la ville de Sarcelles. C'est aujourd'hui à Serquigny où le football a une place importante dans notre commune.

Pierre-Louis BASSE a été grand reporter à la radio Europe 1, de 1986 à 2011. Puis il s'est consacré à l'écriture de nombreux romans, biographies etc ... et est devenu un écrivain à part entière. A la radio, Pierre-Louis BASSE a commenté plusieurs coupes du monde de football et Jeux Olympiques. Il fut, de 2014 à 2017 à l'Elysée, le conseiller " grands événements " du Président de la République François Hollande. Pierre-Louis Basse vit et travaille à Bernay depuis 2017.



Pierre-Louis Basse et Frédéric Delamare

L'Association Loisirs et Culture de Serquigny (ALC)



L'Association qui fédère différentes activités :

- ➡ gymnastique en salle,
- ➡ marche sportive,
- ➡ échecs,
- ➡ enluminure,
- ➡ arts textiles,
- ➡ arts de la laine

organise un après-midi "portes ouvertes" : **le samedi 16 septembre 2023 - Salle des fêtes de Serquigny**. A cette occasion, l'association a convié les autres associations de Serquigny (sportives, sociales, etc) à venir présenter également leurs activités.

Renseignements : ALC Serquigny : **06 24 28 39 87**

Email : alcserquigny.gv@gmail.com / Page Facebook : **ALC SERQUIGNY**

LES DÉFIS DES SPORTIFS



Le Football Club de Serquigny-Nassandres, le FCSN champion d'Automne



Les Séniors 1A



La seconde partie de saison va être passionnante. Le club a beaucoup d'idées, de projets et d'envie mais pour tout mettre en œuvre, il va lui manquer des bénévoles. Si vous souhaitez les rejoindre, vous êtes les bienvenus.

➔ Belles performances des équipes du club à mi saison

- Les seniors 1A sont champions d'automne en Régional 3
- Les seniors 1B sont champions d'automne en seconde division
- Nos U18 B accèdent en 1ère division
- Nos U12/U13 accèdent à la 3^{ème} division

Que de belles performances qui récompensent le travail des éducateurs

Le club compte quelque 350 licenciés, comprenant 60 filles, ce qui fait de Serquigny / Nassandres le club le mieux représenté quantitativement et qualitativement du secteur.

Club Sportif de la Charentonne Serquigny Pétanque, de beaux résultats en 2022



➔ Le club de Serquigny qui compte 81 licenciés et 24 membres a obtenu d'excellents résultats. Côté des jeunes, Nathan BOUCHER est devenu champion de l'Eure en doublette junior et en tête à tête. Erwan BOUCHER est devenu vice-champion de l'Eure en tête à tête. Chez les séniors, plusieurs équipes se sont très bien comportées dans plusieurs championnats régionaux et départementaux. Bravo pour ces beaux résultats en 2022

Les projets pour 2023 : le club participera à la coupe de France, à 3 challenges officiels et 2 championnats en plus des concours internes. Côté activités, sont prévues des semi-nocturnes et barbecues et une soirée dansante.

Le CSC Serquigny Pétanque organise un challenge Michel NOEL en triplette le week-end du 21 et 22 janvier 2023 au boulodrome de St Pierre les Elbeuf.

L'Entente Cycliste de Serquigny



nouveaux licenciés et des plusieurs partenaires. Les 3 épreuves routes et la randonnée VTT réunissent 770 inscrits en 2022 Une grande satisfaction pour le club.

À cette occasion, Gérald GARDIEN a reçu la médaille de bronze de la jeunesse et sport pour ses 25 ans de secrétariat au club.

➔ Samedi 5 novembre, les membres de l'Entente Cycliste de Serquigny se sont réunis à l'occasion de leur assemblée générale en présence de Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny et Jean Luc DULEGAN Président de comité de l'Eure FFC.

Lors de cette réunion, Le club a fait une rétro des activités et résultats sportifs des licenciés durant la saison 2022. Nelly Hubert la trésorière a présenté le rapport financier. Le Président de EC Serquigny est optimiste après deux années compliquées, les activités peuvent reprendre normalement.

Le club a vu l'arrivée cette année de 14



SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

Convention ORT



Signature de l'ORT le 10 octobre 2022 dans les locaux de l'ITBN

Le Conseil Municipal, approuve la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision, ainsi que les avenants qui en découleront. Il est utilement rappelé que le programme petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Vente de 21 pavillons rue André Gerbault

Le Logement Familial de L'Eure souhaite vendre 21 pavillons du Locquerais rue André Gerbault. La vente offre aux locataires la possibilité d'acheter leur logement à un prix inférieur à celui du marché. Les locataires sont, de plus, prioritaires sur l'achat de leur logement. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette vente.

Demande de fonds de concours pour la sécurisation du passage piétons de la maison médicale

La maison médicale de la Charentonne fonctionne maintenant depuis deux ans, et il est maintenant possible d'analyser les comportements et habitudes des usagers. Le stationnement se fait sur le parking face à la maison médicale (parking des écoles) et génère un flux important de piétons qui traversent la rue Max Carpentier au niveau du passage prévu à cet effet. Pour renforcer la sécurité, M. le Maire envisage d'installer un système de sécurité signalant la présence de piétons. Le montant de l'investissement s'élève à 8 015,04 € TTC. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter le concours financier du Département de l'Eure au titre des amendes de police. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire, inscrit le montant des travaux au budget primitif 2022 et sollicite le concours financier de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au titre du fonds de concours.

Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2023

Semaine complète	880,00 €
Week-end	660,00 €
Mid week	555,00 €
Nuitée	27,50 €
Nuitée tarif réduit	14,00 €

Tarifs gîte 2023

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de réviser les tarifs du gîte d'étape de la commune.

Pour information, l'Indice de Référence des Loyers au 1^{er} trimestre 2021 a subi une augmentation de **+2,48 %** sur un an. L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe les tarifs de location.

FINANCES / IBTN convention de refacturation frelons asiatiques

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de l'Eure, l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la commune prennent en charge collectivement les frais de destruction des nids de frelons asiatiques (le reste à charge pour le propriétaire étant de 0 €). L'Intercom propose que la commune rembourse le demandeur pour l'Intercom en même temps que la prise en charge communale et refacture à l'Intercom l'ensemble des prises en charge. Il s'agit de simplifier les démarches des usagers. Il convient de mettre en place une convention, qui définit les modalités exposées précédemment. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la refacturation des remboursements de frais de destruction des nids de frelons asiatiques.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit voter les tarifs communaux valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2022 fait état d'une augmentation de + 5,80% sur un an. M. le Maire propose une augmentation de 5 %. Le Conseil municipal, approuve la proposition.

Convention de servitude avec ENEDIS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation des immeubles abeilles et bourdons avenue Pierre Sépard, il a été nécessaire de renforcer le réseau souterrain passant par le parking de la salle des fêtes et il convient de passer une convention de servitude afin que le propriétaire du réseau, ENEDIS, puisse intervenir en cas de besoin. Le Conseil municipal, approuve la proposition de M. le Maire de consentir la servitude sus énoncée au profit d'ENEDIS, accepte les modalités de la convention, notamment son caractère gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous actes y relatifs.

Ressources Humaines / CDG27 convention médiation préalable obligatoire

La médiation préalable obligatoire (MPO), qui fut l'objet d'une expérimentation jusqu'en décembre. 2021, a été pérennisée et ce, conformément aux termes de la loi 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire. Cette mission porte sur les recours formés contre les décisions individuelles concernant la situation de personnes physiques. La typologie des recours, les modalités de mise en œuvre, la tarification, etc., sont définies dans le respect du cadre réglementaire. Cette dernière, s'inscrivant dans le champ de compétences optionnelles du Centre de Gestion, est opérationnelle à compter du 1^{er} juillet 2022. Le Conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion de l'Eure.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Mise à disposition d'un bureau à la maison médicale pour une psychologue

Une psychologue et psychothérapeute, souhaite intégrer la maison médicale quelques demi-journées par semaine pour des consultations. M. le Maire propose de partager le bureau loué à, la Diététicienne, et mettre en place une convention de mise à disposition par demi-journées. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le budget primitif 2023 (Budget principal)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget primitif 2023 (BP) ne sera pas adopté avant le 15 avril 2023. Afin de permettre la continuité de la gestion communale, M. le Maire propose de l'autoriser à consommer des crédits d'investissement sur le Budget principal sans attendre le vote du prochain Budget primitif. M. le Maire explique que cette mesure permettra le règlement de certaines dépenses d'investissement essentielles, la poursuite d'opérations déjà engagées et le lancement éventuel de projets dont les programmes ne permettent pas d'attendre le mois de mars. Il est précisé que les crédits nécessaires aux dépenses ainsi réalisées seront inscrits au prochain budget et que la présente autorisation ne pourra excéder le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2022. Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire relative à l'autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2023.

Participation protection social complémentaire du personnel territorial

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 juillet 2012, a décidé de faire participer la commune aux risques santé dues par ses agents adhérents à des contrats ou règlements labellisés. Les agents bénéficiaires seront les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité. La dite participation prend la forme d'une prise en charge directe d'une partie des cotisations dues (entraînant ainsi une diminution des cotisations des agents) qui figure sur le bulletin de paie. M. le Maire précise que le décret du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement fixe le montant minimum de la participation des communes à 15 € (applicable à compter du 01/01/2026). M. le Maire propose de revoir à la hausse la dite participation. Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire quant à la revalorisation de la participation communale obligatoire à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Protection sociale complémentaire du personnel territorial

M. le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 11 avril 2022, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture " santé ", à destination des agents qui en auront exprimé le souhait. Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet santé dont l'attributaire est la Mutame et Plus.

TARIFS COMMUNAUX



AU 1^{er} JANVIER 2023

ÉCOLES / Cantine

Tarif normal	3,20 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,55 €
Tarif hors communes	3,55 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants hors communes	2,95 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,65 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,55 €

Garderie

1/2 journée	Tarifs différenciés
Journée	Tarifs différenciés

Élèves / Hors Commune	650,00 €
Élèves classe ULIS / Hors Commune	770,00 €

MÉDIATHÈQUE

Carte d'adhérent adulte	5,50 €
Impressions N/B	0,25 €
Impressions couleur	0,75 €
Cours d'informatique - Commune	16,00 €
Cours d'informatique - Hors Commune	22,00 €

RÉGIES

Programmes salon de peinture	2 00 €
Droit d'exposition salon de peinture	5 00 €
Droit de place marché (le ml)	1,00 €
Droit de stationnement	95,00 €
Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	12,00 €
Droit d'inscription 10 kms Serquigny	9,00 €

CIMETIÈRE (concessions)

Trentenaire	130,00 €
Cinquantenaire	210,00 €
Place supplémentaire	42,00 €
Columbarium (trentenaire)	320,00 €
Cavurne (trentenaire)	175,00 €
Scellement d'urne	50,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Commune

Location week-end	250,00 €
Vaisselle pour repas	90,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	50,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS Hors commune

Location week-end	450,00 €
Vaisselle pour repas	175,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	85,00 €

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Commune

1 ^{ère} manifestation	Gratuit
Autres manifestations	95,00 €
Soirée dansante/repas	95,00 €
Loto	65,00 €
Concours de cartes et autres	55,00 €
Vaisselle	85,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES Hors commune

1 ^{ère} manifestation	95,00 €
Autres manifestations	165,00 €
Soirée dansante/repas	450,00 €
Loto	105,00 €
Concours de cartes et autres	85,00 €
Vaisselle	175,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS commune

1/2 journée	25,00 €
Journée complète	55,00 €
Week-End	85,00 €

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS hors commune

1/2 journée	35,00 €
Journée complète	65,00 €
Week-End	105,00 €

SALLE MAUBUISSON : ASSOCIATIONS ET AUTRES commune

AG ou réunions internes	Gratuit
Repas et activités festives (Gratuit pour la 1 ^{ère} manifestation)	55,00 €



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier

27470 SERQUIGNY

Tél. 02 32 44 10 15

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :

9h à 12h / 13h30 à 17h30

Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Eure.

348 rue de la Semaille

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 14 75

Site Internet : www.sdomode.fr

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée

mardi : 9h à 12h / 14h à 17h

mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h

jeudi : 14h à 17h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h

mardi : 9h à 12h / 14h - 18h

mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h

jeudi : 14h à 18h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h

samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLIC &

COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud

Mme CRETOIS : 02 32 44 12 00

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES : 02 32 44 15 89

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

02 32 46 51 34

Ouverte de :

6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Bureau de poste : 02 27 19 30 74

Ouvert le mardi et le jeudi de 9h

à 12h / 14h à 17h, mercredi et le

vendredi de 9h à 12h

Fermé le lundi, samedi, dimanche

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du lundi au vendredi de

5h40 à 18h, samedi de 7h35 à

18h25, dimanche et jours fériés

de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à

12h30 / 13h à 18h50

Le samedi de 7h45 à 11h45 /

13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de

10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : 02 32 44 10 05

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Dr DESEINE : 02 32 25 59 39

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,

QUENTIN : 02 32 46 51 34

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : 02 32 44 61 83

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : 06 87 01 28 87

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

PSYCHOLOGUE / PSYCHOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : 06 99 89 23 85

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : 02 32 44 14 75

1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraitée 119

Droits des Femmes.. 02 32 33 44 56

(Centre d'information)

A.D.M.R.

Aide à Domicile en Milieu Rural

Aides ménagères pour les

personnes âgées, travailleuses

familiales, pour les mères de

famille, auxiliaires de vie pour les

handicapés,

Renseignements ADMR Évreux :

02 32 39 80 80

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Responsable : Marion VICAIRE

Responsable adjointe :

Ludivine LEMOULANT

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h

mardi : 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 15h à 18h

vendredi : 15h à 18h

samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h

mardi : 10h à 12h / 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h

vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h

samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

299 rue Haut des Granges

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 50 06

Email : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action

Sociale (CIAS)

41 rue Jules Prior

27170 BEAUMONT-LE-ROGER

Tél. 02 32 45 47 85

PERMANENCE DU SECOURS

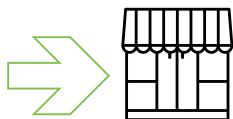
POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les

samedis de 9h30 à 11h30 sauf au

mois d'août.

FOCUS NOUVEL ARTISAN



AU FIL DE L'EAU

Plomberie

Création salle de bain et cuisine

M. Mourad GUERGOURI

8 rue Max Carpentier

27470 SERQUIGNY

06 99 61 92 60

aufildeleau27@outlook.fr



MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En perspective du contexte économique très tendu particulièrement dans le domaine des énergies, en cohérence avec les annonces gouvernementales dans le cadre du plan de sobriété énergétique pour réduire nos consommations d'énergie, le Conseil Municipal de Serquigny sur proposition de Frédéric DELAMARE, Maire, a décidé de modifier les horaires de l'éclairage public.

C'est donc sur l'ensemble de la commune que les éclairages publics sont éteints de 22h00 à 6h00.

Cette décision s'accompagne d'autres mesures de réduction de consommation d'énergie sur les bâtiments communaux. Notre commune doit prendre sa part dans cet objectif de sobriété énergétique.



Vivre à
Serquigny

 www.serquigny.fr

 Ville de Serquigny